

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 décembre 2020
Français
Original : russe

**Lettre datée du 30 novembre 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne du 31 octobre au 30 novembre 2020 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 30 novembre 2020 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(31 octobre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 38 violations (33 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (22), de Hama (7), d'Alep (5) et de Lattaquié (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 12 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 612. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 476,569 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(1^{er} novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 29 violations (28 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (14), de Lattaquié (8), de Hama (5) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Hamou (province de Hassaké), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,7 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 613. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 479,231 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(2 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations (30 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (11), de Lattaquié (10), d'Alep (6) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 10 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Mashara (province de Qouneïtra), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 614. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 481,89315 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(3 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 30 violations (30 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (19), de Lattaquié (8), de Hama (2) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé huit violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer 880 colis alimentaires d'un poids total de 5,324 tonnes aux habitants de Bsout et de Massit (province de Lattaquié).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 616. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 487,217 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(4 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 30 violations (30 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (19), de Lattaquié (7), de Hama (3) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 11 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Rachouaniyé (province de Hassaké) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Marrat (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 618. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 492,541 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(5 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 28 violations (24 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (22), de Lattaquié (4) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 10 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Mazzé (province de Rif-Damas) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Joub el-Ghassab (province d'Edleb).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 620. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 497,86515 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(6 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 36 violations (36 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (14), de Hama (10), de Lattaquié (10) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Seïfat (province d'Alep), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 621. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 500,527 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(7 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations (30 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (18), de Hama (5), de Lattaquié (5) et d'Alep (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 10 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 621, et le poids total des cargaisons distribuées, à 4 500,527 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(8 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations (31 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (15), de Hama (7), de Lattaquié (6) et d'Alep (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Khirbet Hamo (province de Hassaké), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes ont été distribués à la population.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(9 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 28 violations (28 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (16), de Lattaquié (11) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 11 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 880 colis alimentaires d'un poids total de 4,268 tonnes à Hirjilé (province de Damas) ;
- 880 colis alimentaires d'un poids total de 4,268 tonnes à Qammin (province de Lattaquié) ;
- 880 colis alimentaires d'un poids total de 4,268 tonnes à Zaour Baqraya (province de Homs).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 624. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 515,993 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(10 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 33 violations (33 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (18), de Lattaquié (9), d'Alep (3) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 14 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,134 tonnes à Jarkib (province de Hassaké) ;
- 880 colis alimentaires d'un poids total de 4,268 tonnes à Fajdan (province d'Alep) ;
- 880 colis alimentaires d'un poids total de 4,268 tonnes à Salhiyé (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 627. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 526,663 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(11 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 30 violations (30 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (22), de Hama (4), de Lattaquié (3) et d'Alep (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 627, et le poids total des cargaisons distribuées, à 4 526,663 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(12 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations (31 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (20), de Lattaquié (8), d'Alep (2) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé sept violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit quatre opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 880 colis alimentaires d'un poids total de 4,718 tonnes à Aran (province d'Alep) ;
- 900 colis alimentaires d'un poids total de 5,445 tonnes à Debbané (province de Hassaké) ;
- 880 colis alimentaires d'un poids total de 4,268 tonnes à Mazloum (province de Deïr el-Zor) ;
- 880 colis alimentaires d'un poids total de 4,268 tonnes à Massiaf (province de Hama).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 631. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 545,362 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(13 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations (30 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (18), de Hama (6), de Lattaquié (5) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé huit violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit cinq opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,134 tonnes à Hirjilé (province d'Alep) ;
- 880 colis alimentaires d'un poids total de 4,268 tonnes à Qabtan el-Jabal (province d'Alep) ;
- 880 colis alimentaires d'un poids total de 4,268 tonnes à Ballouran et Qindiljik (province de Lattaquié) ;
- 880 colis alimentaires d'un poids total de 4,268 tonnes à Haouïja (province de Hassaké) ;
- 880 colis alimentaires d'un poids total de 4,268 tonnes à Hatla (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 636. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 564,568 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(14 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations, dans les provinces d'Edleb (21), d'Alep (5), de Hama (3) et de Lattaquié (2).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Saasaa (province de Damas), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,134 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 637. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 566,702 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(15 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 30 violations (30 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (15), de Lattaquié (8), de Hama (5) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé huit violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 637, et le poids total des cargaisons distribuées, à 4 566,702 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(16 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 34 violations (34 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (19), de Lattaquié (10), de Hama (3) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé sept violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Qezelja (province de Hassaké), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 638. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 569,364 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(17 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 27 violations, dans les provinces d'Edleb (14), de Lattaquié (7), de Hama (4) et d'Alep (2).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 638, et le poids total des cargaisons distribuées, à 4 569,364 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(18 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 33 violations, dans les provinces d'Edleb (19), de Lattaquié (8), d'Alep (3) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 17 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 638, et le poids total des cargaisons distribuées, à 4 569,364 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(19 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 32 violations (31 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (25), de Lattaquié (4) et d'Alep (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 12 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,541 tonnes à Saraa (province d'Edleb) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Damlakhiyé Kabiré (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 640. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 574,567 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(20 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations (29 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (19), de Lattaquié (6), de Hama (5) et d'Alep (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Kilmakho (province de Lattaquié), où 880 colis alimentaires d'un poids total de 3,388 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 641. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 577,955 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(21 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations, dans les provinces d'Edleb (18), de Lattaquié (6), de Hama (4) et d'Alep (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé six violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 641, et le poids total des cargaisons distribuées, à 4 577,955 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(22 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations, dans les provinces d'Edleb (14), de Lattaquié (12), d'Alep (3) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé sept violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 641, et le poids total des cargaisons distribuées, à 4 577,955 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(23 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 24 violations (24 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (17), de Lattaquié (4), de Hama (2) et d'Alep (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Deïr el-Bechl (province de Tartous), où 880 colis alimentaires d'un poids total de 3,388 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 642. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 581,343 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(24 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 33 violations (33 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (18), de Lattaquié (9), d'Alep (4) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 13 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 642, et le poids total des cargaisons distribuées, à 4 581,343 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(25 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations, dans les provinces d'Edleb (21), de Lattaquié (7), d'Alep (2) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé neuf violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 642, et le poids total des cargaisons distribuées, à 4 581,343 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(26 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 29 violations, dans les provinces d'Edleb (26), de Lattaquié (2) et de Hama (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Tell Tartab (province de Hassaké), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 643. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 584,005 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(27 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 32 violations (32 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (12), de Lattaquié (9), de Hama (7) et d'Alep (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, qui n'a pas été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Sraïoun (province de Lattaquié), où 880 colis alimentaires d'un poids total de 3,388 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 644. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 587,393 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(28 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 29 violations (28 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (18), de Lattaquié (5), de Hama (4) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 644, et le poids total des cargaisons distribuées, à 4 587,393 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(29 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Idlib le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 30 violations, dans les provinces d'Idlib (13), de Hama (8), de Lattaquié (6) et d'Alep (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Tell el-Cheikh Oujeïl (province de Hassaké), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 645. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 590,055 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(30 novembre 2020)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 32 violations, dans les provinces d'Edleb (17), de Lattaquié (11), d'Alep (2) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 880 colis alimentaires d'un poids total de 3,388 tonnes à Ouadi el-Ouyoun (province de Tartous) ;
- 600 colis alimentaires d'un poids total de 2,31 tonnes à Qoumhané (province de Hama).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 647. Le poids total des cargaisons distribuées est de 4 595,753 tonnes.